

RAPPORT ESG-CLIMAT • 2021





Sommaire

04	Résumé exécutif	13	Partie 2 – Renforcer l'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement
05	Édito		
06	Moments forts de 2021	13	2 1 Développer la prise en compte des risques de durabilité
07	Introduction		
	Présentation du groupe		a) Identification des principaux risques de durabilité
	Grands chiffres clés au titre de l'exercice 2021		b) Politiques d'exclusions normatives et sectorielles
	Périmètre du rapport	16	2 2 Consolider l'intégration ESG
	Engagements et objectifs		a) Démarche générale d'intégration ESG
	Participation aux initiatives de Place		b) Déclinaison de la démarche aux actifs mobiliers
			c) Déclinaison de la démarche aux actifs immobiliers et forestiers
11	Partie 1 – Thélem assurances, investisseur responsable et engagé	18	2 3 Mettre en œuvre l'engagement actionnarial
11	1 1 Renforcer la gouvernance sur les enjeux ESG-Climat		a) Description et bilan de l'engagement actionnarial en 2021
12	1 2 Aligner les investissements avec les objectifs de l'Accord de Paris		b) Plan de développement de la stratégie d'engagement
12	1 3 Mobiliser les équipes autour de l'ESG		



Sommaire

20 : **Partie 3 – Approfondir la mesure des impacts de nos investissements**

20 : **3 | 1 Actions et obligations d'entreprises côtées détenues en direct**

- a) Mesure et suivi de la performance ESG des investissements
- b) Mesure et suivi de l'incidence des investissements sur le climat

25 : **3 | 2 Obligations souveraines**

26 : **3 | 3 Actifs immobiliers**

- a) Amélioration de la performance énergétique des bâtiments
- b) Mesure de l'intensité carbone des bâtiments
- c) Analyse de l'exposition aux risques climatiques du portefeuille immobilier
- d) Suivi de l'impact des activités sur l'eau, les ressources et la biodiversité
- e) Accessibilité, mobilité et confort des bâtiments
- f) Proximité et engagements avec les occupants et parties prenantes

32 : **3 | 4 Actifs forestiers**

33 : **Partie 4 – Contribuer positivement à la Transition Energétique et Ecologique**

33 : **4 | 1 Développer la mesure de la part verte**

34 : **4 | 2 Développer les investissements à contribution positive**

34 : **4 | 3 Développer les partenariats innovants**

- a) Le Partenariat avec Energy Observer
- b) L'investissement dans la société EODev (Energy Observer Developments)

37 : **Conclusion et perspectives**

38 : **Annexe 1 – Tableau de correspondance avec les exigences de l'article 29 LEC**

39 : **Annexe 2 - Tableau de synthèse des indicateurs de performance E, S et G sur les actifs immobiliers**

40 : **Glossaire**





Résumé exécutif

Démarche ESG

- › Au 31 décembre 2021, **83%** des actifs financiers du groupe prennent en considération des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).
- › **100%** des sociétés de gestion à travers lesquelles le groupe investit en fonds ouverts sont signataires des « Principles for Responsible Investment (PRI) ».
- › **798** résolutions en Assemblée Générale ont été votées par le groupe représentant 93% des encours en actions en gestion directe.
- › **25%** de ces résolutions en Assemblée Générale ont fait l'objet d'un vote d'opposition de la part du groupe.

Risques et opportunités liés au changement climatique

- › **L'intensité carbone** des portefeuilles actions et obligations d'entreprise (scope 1 et 2) du groupe est en diminution de **18%** entre 2020 et 2021 :
 - 2020 : **254** tCO₂eq. / M€ de chiffre d'affaires,
 - 2021 : **208** tCO₂eq. / M€ de chiffre d'affaires.
- › Le groupe s'est engagé à sortir définitivement :
 - du charbon thermique à horizon **2030** dans les pays de l'OCDE et **2040** pour le reste du monde,
 - des hydrocarbures non conventionnels à horizon **2030**.
- › Le groupe a **renforcé les critères extra-financiers** sur ses actifs immobiliers afin de suivre et analyser la performance ESG de ces actifs à travers une politique environnementale ambitieuse et une attention particulière à la valeur sociale et sociétale de ses actifs.
- › **Un des objectifs de l'immobilier durable** est de réduire de **40%** d'ici 2030 la consommation énergétique par m² des immeubles entrant dans le champ d'application du décret tertiaire après avoir déterminé l'année de référence pour chacun de ces immeubles (minimum 2010).
- › **1 862 hectares** est la superficie de la forêt gérée durablement, ces actifs forestiers étant certifiés par le label environnemental PEFC.
- › Les orientations principales et durables des actifs forestiers sont la valorisation de la **biodiversité**, la valorisation **des filières courtes** pour le bois d'œuvre et de chauffage ainsi que la **préservation du milieu naturel**.
- › Le groupe développe depuis des années des partenariats innovants autour de la transition énergétique avec des solutions **hydrogène**.



/ DANIEL ANTONI /
Directeur général
Thélem assurances



é d i t o

Le groupe Thélem assurances affirme son engagement à aligner les activités de l'entreprise avec les objectifs de l'Accord de Paris.

En effet, le dernier rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publié en août 2021 démontre que le monde n'est pas sur la bonne voie pour rester en dessous des 2 °C voire 1,5 °C de réchauffement global par rapport à l'ère préindustrielle, objectif à long terme de l'Accord de Paris.

La COP26 qui s'est tenue entre le 31 octobre et le 12 novembre 2021, a réaffirmé l'objectif de l'Accord de Paris de contenir le réchauffement climatique et l'importance d'agir d'ici 2030 pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux conséquences du changement climatique.

De son côté, la réglementation poursuit l'accompagnement de la transition en s'étoffant et en devenant plus exigeante vis-à-vis des acteurs. L'article 29 de la Loi Energie Climat approfondit les exigences réglementaires de l'article 173 LTECV en précisant les données à publier concernant les stratégies, les politiques et les moyens mis en œuvre par les institutions financières.

En tant qu'assureur et investisseur d'actifs financiers, le groupe Thélem assurances est au cœur de la finance durable et doit intégrer le principe de double matérialité des risques climatiques.

La perte de biodiversité est également une menace particulièrement grave pour le fonctionnement des écosystèmes, qui dépendent de la présence de multiples espèces pour se maintenir.

Le groupe Thélem assurances est depuis plusieurs années particulièrement attentif à ce sujet notamment au travers de son soutien à l'Odyssée du bateau Energy Observer et sa participation à la fondation associée visant à promouvoir les 17 objectifs de développement durable.

Depuis 2018, le groupe s'est engagé dans une politique d'investissement socialement responsable mais souhaite aller encore plus loin dans sa démarche. Cette dernière répond pleinement à une des quatre valeurs du groupe qui est « la Responsabilité 360° ».

Tout au long de l'année 2022, Le groupe Thélem assurances poursuivra les chantiers autour de l'Investissement Socialement Responsable en :

- adoptant une nouvelle politique de durabilité plus ambitieuse qui définira pour les prochaines années les engagements pris par le groupe pour l'ensemble de ses actifs financiers, mobiliers et immobiliers ;
- exploitant de manière encore plus durable les actifs forestiers du groupe en valorisant la biodiversité et en favorisant les filières courtes ;
- poursuivant la sensibilisation aux enjeux climatiques de l'ensemble des parties prenantes du groupe à travers la définition d'une démarche RSE et de formations internes ;
- élargissant les indicateurs ESG-Climat de qualité par le recours à des fournisseurs de données.

A travers sa gestion d'actifs financiers responsable et pour ses sociétaires, le groupe Thélem assurances s'engage dans la décarbonation des économies en orientant de manière encore plus marquée ses investissements vers la finance durable.

Le présent rapport ESG-Climat rend compte de l'ensemble des actions et engagements pris par le groupe en matière d'investissement responsable.



Moments forts de 2021

Depuis plus de trois ans, le groupe Thémis assurances renforce ses outils et les moyens mis en œuvre pour analyser et suivre la performance ESG de ses actifs grâce à des critères extra-financiers. Plusieurs chantiers relatifs à l'approfondissement de la démarche d'investissement responsable du groupe ont été lancés en 2021.

L'un de ces chantiers a porté sur le portefeuille immobilier géré en direct par le groupe. En s'appuyant sur les recommandations de l'Observatoire de l'Immobilier Durable, il a permis au groupe d'adopter les meilleures pratiques de marché. En parallèle, le groupe Thémis assurances a conduit une cartographie des risques de son portefeuille immobilier.

Les actifs forestiers détenus par le groupe sont gérés de manière durable et feront l'objet sur les cinq prochaines années d'une vraie stratégie de prise en compte de l'empreinte carbone tout en respectant le Plan Simple de Gestion, outil d'analyse et de gestion obligatoire permettant la programmation des travaux forestiers sur vingt ans.

Par ailleurs, une revue des pratiques menées par le groupe Thémis assurances a été lancée afin de positionner le groupe vis-à-vis des nouvelles obligations réglementaires définies par l'article 29 de la Loi Energie Climat de 2021.

Des sessions de formation sur les enjeux liés au climat ainsi que sur les différents indicateurs environnementaux ont été organisées en fin d'année 2021.





Introduction

Présentation du groupe

Thémis assurances est une société d'assurance indépendante à forme mutuelle, à fort ancrage national, qui exerce son activité d'assureur auprès de particuliers, d'agriculteurs, de professionnels et de petites entreprises, et propose des produits d'assurance IARD et Prévoyance.

La société créée en 1820 à Orléans est devenue Thémis assurances en 2004 suite à la fusion des MRA (Mutuelles Régionales d'Assurances) et des AMI (Assurances Mutuelles de l'Indre). Elle a fêté ses 200

ans en 2020. Son développement est basé sur les valeurs mutualistes et s'appuie sur une stratégie de long terme d'innovation et de satisfaction très élevée de ses clients.

Le groupe Thémis assurances s'inscrit pleinement dans les démarches ESG (Environnement, Sociétal, Gouvernance) et de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) dans la mesure où ces approches et les modes d'organisation qui en découlent sont totalement cohérents avec les quatre valeurs essentielles du groupe mutualiste :

EXCELLENCE

Notre ambition est d'exercer notre métier d'assureur avec une exigence élevée et constante de qualité de service, ceci pour apporter à nos assurés une entière satisfaction. Satisfaction que nous mesurons régulièrement et dont les résultats nous invitent toujours à nous remettre en cause pour faire mieux et plus.

Améliorer nos process, nos outils, nos organisations afin de rendre l'assurance simple et facile.

iNNOVATION

Être assureur aujourd'hui c'est être un acteur engagé et conscient de ses responsabilités économiques, citoyennes et sociétales.

Nous agissons en honorant nos engagements d'entreprise responsable auprès de notre communauté interne, nos partenaires et de nos clients.

Attentifs au monde qui nous entoure et fidèles à notre modèle mutualiste, nous soutenons des initiatives porteuses de sens et qui contribuent à un avenir meilleur.

"PROXIMITÉ et ATTENTION"

Depuis plus de 200 ans, nous écoutons, accompagnons, épaulons nos sociétaires en construisant et entretenant avec eux une relation de confiance.

Conseillers, agents généraux, personnel du siège, nous travaillons et vivons près de nos assurés, en France, et sommes à leurs côtés en toute circonstance.

Une relation client soignée et attentive... mais aussi proximité et bienveillance en interne avec les réseaux.

"RESPONSABILITÉ 360°"

L'innovation est au cœur de notre mission ! Anticiper, s'adapter

et être au plus proche des besoins de nos assurés pour leur proposer des services et des garanties d'assurance optimales et les protéger au quotidien et lors de leurs changements de vie.

La mission de l'entreprise se résume en une phrase :

**Rendre l'assurance
la plus simple et facile
possible pour les clients,
dans une relation humaine
de co-construction
de solutions d'assurance.**





Grands chiffres clés au titre de l'exercice 2021



1 091 116
contrats
Thélem assurances



1 129 810
contrats
groupe Thélem



500 427
sociétaires



374
millions d'euros
fonds propres
économiques



480
collaborateurs



387,9
millions d'euros
cotisations acquises
Thélem assurances



293
agences dans
57 départements



267
courtiers



402,4
millions d'euros
chiffre d'affaires groupe



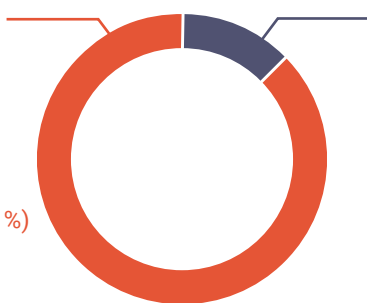


Périmètre du rapport

L'ensemble des actifs du groupe Thélém assurances s'élève au 31 décembre 2021 à 888 millions d'euros en valeur de réalisation avec une répartition comme suit :

Gestion directe 88%

- Obligations d'entreprises (29,7%)
- Obligations souveraines (2,1%)
- Actions d'entreprises cotées (5,2%)
- Actions d'entreprises non cotées (1,1%)
- Trésorerie (18,8%)
- Immobilier (29,4%)
- Forêts (1,8%)
- Autres (0,2%)



Gestion déléguée 12%

- Fonds Actions (1,4%)
- Fonds Obligations (7,4%)
- Fonds d'infrastructures (1,0%)
- Fonds Capital investissement (1,6%)
- Fonds Immobilier (0,3%)

Figure 1 - Répartition de l'actif du groupe Thélém assurances au 31/12/2021

Une partie de la gestion est déléguée à des sociétés de gestion apportant leur expertise dans des classes d'actifs spécifiques telles que les infrastructures, le capital investissement ou la dette privée.

Pour l'année 2021, un classement des fonds ouverts a été réalisé suivant la classification du règlement européen, le *Sustainable Finance Disclosure Regulation* « SFDR » entré en vigueur en mars 2021. L'objectif de ce Règlement est de favoriser l'essor de la finance responsable grâce à de nouvelles exigences en matière de transparence des produits financiers ainsi qu'une classification des sociétés de gestion selon leur prise en compte de critères environnementaux et sociaux.

Les fonds ouverts représentent 54% de la gestion déléguée et il ressort que 72% des encours sont dans des fonds classifiés suivant l'article 8 du SFDR, c'est-à-dire promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales. Le reste des encours sont dans des fonds ne faisant pas la promotion de telles caractéristiques et donc classifiés comme article 6 au sens du SFDR.

Classification SFDR fonds ouverts 31 décembre 2021

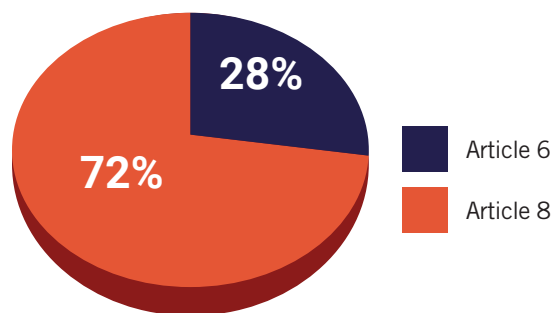


Figure 2 - Répartition des encours en fonds ouverts du groupe Thélém assurances, selon la classification «SFDR» des fonds



Engagements et objectifs

Le groupe Thélém assurances souhaite enrichir dès 2022 ses objectifs et ses engagements autour de l'investissement socialement responsable développés depuis 2017. Une nouvelle politique de durabilité sur l'ensemble des actifs gérés plus ambitieuse a été proposée au Conseil d'administration au cours du premier semestre 2022. Cette politique viendra notamment détailler de nouvelles politiques sectorielles, formaliser les grands axes de l'intégration des critères ESG dans la gestion d'actifs et mettre en avant la démarche d'engagement actionnarial du groupe.

L'année 2022 sera notamment l'occasion de renforcer la politique d'exclusion du charbon thermique, avec l'ajout de critères de seuils relatifs et en absolu¹, et de définir une politique d'exclusion des hydrocarbures non conventionnels².

Afin de suivre et de mener au mieux ces nouveaux engagements, le groupe souhaite également avoir recours à des fournisseurs de données de qualité couvrant l'ensemble des critères ESG Climat définis par le groupe et lancera en 2022 un appel d'offres sur ce sujet.

Participation aux initiatives de Place

Le groupe Thélém assurances fait partie des groupes de travail ESG Climat de France Assureurs et s'interroge sur la poursuite d'adhésion à d'autres organismes ou associations de place sur la thématique du changement climatique.

Ces groupes de travail permettent d'avoir une veille et de suivre l'évolution de la réglementation sur la finance durable et sont un véritable moment d'échanges avec des pairs.



¹ Voir page 15

² Voir page 15



Partie 1

Thélem assurances, investisseur responsable et engagé

1 | 1 > Renforcer la gouvernance sur les enjeux ESG-Climat

Gouvernance ESG-Climat du groupe Thélem assurances

La stratégie d'investissement responsable du groupe Thélem assurances est validée par le Conseil d'administration. Le Conseil assure également la supervision de l'application de la stratégie d'investissement responsable, notamment via la validation annuelle du Rapport ESG-Climat.

La mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable est coordonnée par le Directeur Financier, formé aux enjeux environnementaux, notamment climatiques. Il est en charge de veiller à la bonne intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans toutes les procédures d'investissement et de gestion.

La démarche d'investissement responsable du groupe Thélem assurances fait l'objet d'échanges réguliers avec la Direction Générale :

- les différentes métriques ESG des portefeuilles mobiliers font l'objet d'un suivi trimestriel en comité d'investissement ;
- les principales tendances de place et évolutions réglementaires sont présentées et discutées en comité d'investissement.

Une attention particulière est accordée au développement des connaissances et des compétences de la direction et du Conseil d'administration sur les enjeux de durabilité, tant au niveau des risques posés sur le modèle d'affaires de la compagnie d'assurance que des opportunités qui en découlent.

Fin 2021, la Direction Générale du groupe Thélem assurances a suivi une formation spécifiquement dédiée aux enjeux du changement climatique. A partir de 2022, les équipes de direction ainsi que les membres du Conseil d'administration suivront de manière régulière des formations sur les différents enjeux de durabilité.

Intégration des risques de durabilité

La gestion des risques a pris en compte le risque de durabilité.

Dans la politique globale de gestion des risques validée en 2022, le risque de durabilité a été identifié en tant que famille de risque. Il est défini comme tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Ressources mobilisées par le groupe Thélem assurances

Depuis plusieurs années, l'ensemble des équipes de gestion immobilière et financière, acteurs opérationnels de la stratégie d'investissement responsable, est sensibilisé aux critères ESG.

Depuis plus de trois ans, le groupe Thélem assurances renforce ses outils et moyens mis en œuvre permettant d'analyser et de suivre la performance ESG de ses actifs grâce à des critères extra-financiers.

Concernant les obligations et actions cotées, l'équipe de gestion financière met en œuvre une démarche ISR en s'appuyant sur l'expertise technique et la recherche d'un partenaire spécialiste en notation extra-financière. Au cours de l'année 2022, un appel d'offres sur les fournisseurs de données ESG Climat sera lancé afin de se mettre en conformité avec le décret d'application de l'article 29 de la Loi Energie Climat publié en 2021.

Le groupe Thélem assurances a également fait appel, au cours de l'année 2021, à un cabinet de conseil en stratégie spécialisé dans les thématiques de durabilité, afin d'approfondir la démarche d'amélioration continue de sa stratégie d'investissement responsable.



1 | 2 › Aligner les investissements avec les objectifs de l'Accord de Paris

En 2015, l'Accord de Paris fixait l'objectif de réduire sensiblement les risques et les effets du réchauffement climatique en contenant l'élévation de la température moyenne à la surface de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, et en poursuivant les efforts pour limiter la hausse de la température à 1,5°C.

Le premier volet du 6ème rapport d'évaluation du GIEC, dévoilé en août 2021, soulignait l'irréversibilité de certains dégâts déjà causés par le réchauffement climatique et appelait, à nouveau, à une réduction massive des émissions de gaz à effet de serre. Cet appel a été réaffirmé à l'occasion de la COP26 de Glasgow, qui s'est tenue du 1er au 13 novembre 2021.

Au niveau européen, la Commission Européenne a publié, en juillet 2021, des propositions concrètes pour accélérer la lutte contre le changement climatique, atteindre la neutralité climatique en 2050 et tenir l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55% au moins en 2030 par rapport à 1990.

Le groupe Thélem assurances souhaite s'inscrire dans une démarche de contribution à l'atteinte de ces objectifs. Ainsi, le climat est un axe structurant du renforcement de son approche d'investissement responsable. En 2021, le groupe a commencé à mobiliser ses équipes sur les enjeux climatiques et à renforcer ses capacités sur leur prise en compte dans ses activités.

Dès l'année 2022, le groupe réalisera une première évaluation du positionnement de ses investissements au regard des objectifs de l'Accord de Paris. Pour ce faire, il s'appuiera sur une métrique dédiée, fournie par un prestataire sélectionné courant 2022. De manière générale, l'objectif d'une telle métrique est de fournir une mesure de l'alignement de la performance climatique d'un portefeuille d'investissement avec la trajectoire exigée par l'Accord de Paris.

L'analyse des premiers résultats permettra au groupe Thélem assurances de définir des cibles spécifiques d'amélioration de la performance climatique de ses investissements et de mettre en place les actions nécessaires pour les atteindre.

1 | 3 › Mobiliser les équipes autour de l'ESG

Le renforcement des connaissances et des capacités des équipes constitue un enjeu crucial dans le renforcement de l'approche d'investissement responsable de l'entreprise. Ainsi, les équipes en charge de l'application de la politique d'investissement responsable ont suivi des formations sur le changement climatique, les enjeux qu'il suppose pour les investisseurs, et les outils permettant l'appréhension de ces enjeux dans les processus d'investissement.

Le groupe Thélem assurances souhaite continuer à faire monter ses collaborateurs en compétence sur l'intégration des enjeux

de durabilité dans les activités de l'entreprise et poursuivra son effort de formation.

Une démarche RSE - Responsabilité Sociétale de l'Entreprise - a été initiée au cours de l'année 2021 au sein du groupe Thélem assurances. Des comités sont organisés afin de sensibiliser l'ensemble des directions à cette démarche. La Direction Financière fait partie des comités de projet et présente régulièrement des sujets touchant à l'Investissement Socialement Responsable.





Partie 2

Renforcer l'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement

2 | 1 › Développer la prise en compte des risques de durabilité

a) Identification des principaux risques de durabilité

La première étape de la prise en compte des risques de durabilité consiste à identifier, parmi ces risques, ceux qui pèsent sur l'activité du groupe Thémis assurances.

Le contexte du réchauffement climatique, en particulier, nourrit deux types de risques :

- **les risques physiques**, qui sont les pertes économiques subies suite aux événements chroniques et extrêmes amplifiés par le réchauffement climatique ;
- **les risques de transition**, qui sont les coûts subis par les agents économiques liés à la mise en place d'un modèle économique bas carbone (nouvelles exigences réglementaires, évolution du coût des matières premières, développement de technologies décarbonées, pertes liées aux « actifs échoués »).

Les risques liés au changement climatique peuvent porter préjudice à la valorisation des actifs détenus par le groupe

Thémis assurances. Fort de ce constat, le groupe a initié une mesure de l'exposition de certains de ses actifs aux risques liés au climat :

- depuis 2018, un suivi du niveau de performance de la stratégie de transition énergétique est réalisé sur l'ensemble des valeurs mobilières détenues en direct³ ;
- en 2021, le groupe a réalisé une évaluation de l'exposition aux risques physiques de son portefeuille immobilier détenu en direct⁴.

Dès 2022, le groupe Thémis assurances sélectionnera un prestataire à même de lui fournir une métrique approfondie d'exposition aux risques physiques et de transition de ses actifs d'entreprises détenus en direct. Cette métrique permettra d'enrichir l'intégration ESG dans la gestion d'actifs.

³ Voir page 23

⁴ Voir page 29





Les risques liés à la perte de biodiversité

Depuis plusieurs années, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) alerte sur l'accélération de l'érosion de la biodiversité et des risques socio-économiques qui en découlent, appelant les entreprises à maîtriser leurs impacts sur la diversité des écosystèmes et des espèces.

- En 2021, la Banque de France s'est emparée du sujet en mettant en avant la dépendance marquée des institutions financières aux services écosystémiques, à savoir les services directs ou indirects que l'homme retire de la nature. Ainsi, près de 42% des titres détenus par les institutions financières françaises sont émis par des entreprises qui seraient fortement ou très fortement dépendantes d'au moins un service écosystémique.

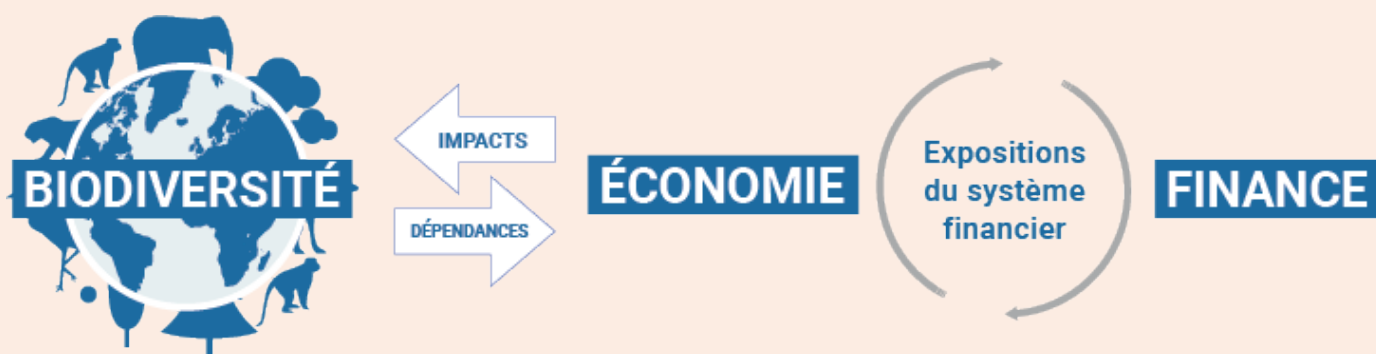


Figure 3 - Dépendances aux services écosystémiques et impacts sur la biodiversité - Source : Banque de France

Le groupe Thém assurances est conscient que la maîtrise de ces risques est une condition nécessaire pour le maintien d'une performance financière sur le long terme. Nous avons ainsi l'ambition de suivre attentivement les grands événements liés à la biodiversité. A ce titre, la COP15 sur la biodiversité, prévue fin août 2022 à Kunming (Chine), est particulièrement attendue afin de définir des objectifs de protection de la biodiversité sur lesquels les différents acteurs économiques pourront aligner leurs stratégies.

- Dans un premier temps, le groupe Thém assurances sélectionnera, en 2022, un prestataire de données à même de lui fournir une mesure de l'impact de ses investissements sur la biodiversité et publiera, en 2023, une première évaluation de l'empreinte biodiversité de ses portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises cotées gérés en direct.
- Enfin, la nécessité de lutter contre l'érosion de la biodiversité et de contribuer à sa préservation renforce la volonté du groupe Thém assurances d'assurer une gestion durable de ses actifs forestiers (voir page 32).

A l'avenir, un inventaire des risques de durabilité, cartographiant parmi eux les plus matériels pour les activités du groupe Thém assurances, sera réalisé et alimenté régulièrement par toutes les directions concernées.



b) Politiques d'exclusions normatives et sectorielles

A ce stade, l'intégration des risques de durabilité dans la politique d'investissement du groupe Thémis assurances se traduit par la définition et l'application de politiques d'exclusions normatives et sectorielles.

Exclusions normatives

Ainsi, tel qu'inscrit dans la Charte ISR rédigée en 2017, le groupe Thémis assurances exclut de ses investissements :

- les entreprises ne respectant pas les conventions d'Ottawa⁵, sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et d'Oslo⁶, sur les armes à sous-munitions ;
- les Etats n'ayant pas ratifié certains traités ou conventions internationales (la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme⁷, Accord de Paris sur le Climat⁸).

En 2022, le groupe Thémis assurances a décidé d'élargir et d'approfondir la charte ISR en définissant une politique de durabilité, dont la publication est prévue sur son site Internet.

Parmi les évolutions majeures, le groupe a défini des politiques d'exclusion et de sortie du charbon thermique et des hydrocarbures non conventionnels, sur l'ensemble des portefeuilles d'investissements mobiliers.

Sortie du charbon thermique

Le groupe Thémis assurances a pris l'engagement de sortir définitivement du charbon à horizon 2030 dans les pays de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur : extraction minière, infrastructures dédiées et production d'électricité.

A partir du **1^{er} janvier 2023**, le groupe Thémis assurances exclut de ses nouveaux investissements les émetteurs :

- réalisant plus de **5% de leur chiffre d'affaires** dans l'extraction du charbon ou produisant plus de **10MT/an** de charbon ;
- dont la capacité installée associée au charbon représente plus de **20% du mix électrique** ou dont la capacité de production d'électricité à partir de charbon est supérieure à **5GW**.

Les seuils définis seront progressivement abaissés d'ici la sortie

définitive du charbon thermique en 2030.

Des investissements dans les sociétés dépassant les seuils mentionnés ci-dessus pourront être réalisés de manière exceptionnelle si ces sociétés ont établi un plan de sortie du charbon. La crédibilité de ces plans sera par exemple fondée sur les éléments suivants :

- l'existence d'un calendrier de sortie d'ici 2030 au plus tard, avec des jalons intermédiaires ;
- l'absence de développement de nouveaux projets impliquant la production ou l'utilisation de charbon thermique ;
- le cas échéant, la conversion de centrales au charbon existantes vers des solutions énergétiques compatibles avec la transition énergétique ;
- la fermeture et non la cession des actifs liés au charbon thermique.

Sortie des hydrocarbures non conventionnels

Le groupe Thémis assurances a pris l'engagement de sortir complètement, à horizon 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières et gazières non conventionnelles et/ou controversées : celles qui s'appuient sur des procédés de fracturation (pétrole et gaz de schiste, liquides et gaz étanches) ou qui reposent sur les forages offshore ultra-profonds, des forages en Arctique, ainsi que sur l'extraction de sables bitumineux, de méthane de houille et de pétrole extra-lourd.

A partir du **1^{er} janvier 2024**, le groupe Thémis assurances exclut de ses nouveaux investissements les émetteurs qui réalisent plus de **5% de leur chiffre d'affaires** dans ces activités. Cette politique s'étend aux entreprises impliquées dans toute la chaîne de valeur de la production (exploration, développement, exploitation).

Des investissements dans des entreprises dépassant le seuil ci-dessus pourront être réalisés de manière exceptionnelle si ces entreprises ont établi un plan crédible et détaillé de sortie du secteur du pétrole et gaz non conventionnel d'ici 2030.

⁵ Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines anti personnelles et sur leur destruction

⁶ Convention sur les armes à sous-munitions

⁷ Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

⁸ Accord de Paris



2 | 2 > Consolider l'intégration ESG

a) Démarche générale d'intégration ESG

Le groupe Thémis assurances a défini en 2017 une stratégie d'investisseur responsable en mettant en place une démarche ISR pour l'ensemble des placements gérés en direct.

L'intégration de l'ESG consiste à prendre en compte, dans la gestion des placements, des critères Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance.

Elle permet une meilleure évaluation des différents risques extra-financiers pouvant impacter la performance des actifs en portefeuille. Elle complète et enrichit, en ce sens, l'analyse financière classique.

En outre, les entreprises et les organismes publics qui intègrent dans leur stratégie et leurs activités les problématiques liées aux enjeux du développement durable créent des opportunités de croissance qui participent à leur développement économique et renforcent leurs dispositifs de maîtrise des risques.

Au 31 décembre 2021, le périmètre couvert par la démarche ISR représente **83%** du total des actifs financiers et immobiliers du groupe.

A la suite de la mise en place en 2017 de sa charte d'investisseur responsable et conformément au décret d'application de l'article 173 de la Loi sur la Transition Énergétique, le groupe Thémis assurances a déployé une démarche ISR-ESG depuis 2018.

Cette démarche ISR est réalisée en s'appuyant sur l'expertise technique et la recherche d'un partenaire spécialisé en notation extra-financière.

La mise en œuvre de l'intégration ESG s'articule autour de trois principaux piliers :

- la réalisation d'audits réguliers sur les placements financiers (entreprises et États) et sur les immeubles de placement. Ces audits permettent de disposer de données concrètes pour mesurer et piloter notre politique ESG, identifier les émetteurs impactant à la baisse les performances extra-financières et préciser les critères ESG pertinents pour optimiser le pilotage de la stratégie ;
- la réalisation de réunions de suivi de la démarche ISR avec les équipes concernées (gestion financière, gestion immobilière, ingénierie financière, gestion des risques) et en lien direct avec la Direction Générale ;
- l'examen des critères d'exclusion et de sélection ESG et d'indicateurs de pilotage pour orienter les investissements vers la transition énergétique, la soutenabilité écologique et financière à long-terme. Ces critères ont été intégrés depuis la stratégie de placement 2018.

D'autres dispositifs ont été déployés depuis 2018. Ils concernent la mise en place d'une politique de vote sur nos détentions en direct en actions cotées, tenant compte des enjeux sociétaux, de gouvernance et climatiques.

L'ensemble de ces analyses tant sur les valeurs mobilières qu'immobilières vont s'accroître dès cette année en intégrant l'article 29 de la Loi Énergie Climat de 2021.

b) Déclinaison de la démarche aux actifs mobiliers

Dans le cadre de la gestion de ses actifs financiers, le groupe Thémis assurances privilégie l'analyse et la sélection en direct des émetteurs, pour ce qui relève de la poche stratégique des placements.

Les actifs mobiliers gérés par le groupe Thémis assurances s'établissent à 610 millions d'euros à fin décembre 2021, soit **68,6%** du total des placements. Ces actifs mobiliers sont en gestion directe ou déléguée.

La délégation de gestion est effectuée auprès de plusieurs sociétés de gestion pour diversifier les investissements sur des catégories d'instruments nécessitant une expertise spécifique (capital investissement, convertibles, fonds de dettes privées, etc.) ou pour faciliter la mise en œuvre de la gestion tactique (fonds indiciels).

À fin 2021, cette poche de diversification représente environ **17%** du total des placements en valeurs mobilières. Elle est constituée de fonds d'investissements classiques (pas de mandat de gestion, pas de fonds dédié, pas de fonds structuré), sélectionnés systématiquement à l'issue d'un processus

d'analyse rigoureuse (approche multicritères, diligences quantitatives et qualitatives).

La gestion financière en direct permet d'optimiser la sélection et l'exposition aux émetteurs en fonction des critères financiers classiques de rentabilité, de solvabilité, de compétitivité et de liquidité.

L'intégration des critères extra-financiers dans le processus de sélection complète l'analyse financière classique en permettant l'identification et la sélection des émetteurs les mieux notés dans les six domaines d'évaluation retenus :

- environnement ;
- ressources humaines ;
- gouvernance d'entreprise ;
- comportement dans les affaires ;
- droits de l'homme ;
- engagement communautaire.



c) Déclinaison de la démarche aux actifs immobiliers et forestiers

Les actifs immobiliers et forestiers gérés par le groupe Thémis assurances s'établissent à 277 millions d'euros à fin décembre 2021, soit **31,2%** du total des placements.

- Les actifs immobiliers sont gérés en direct. La gestion des actifs
- forestiers est en partie déléguée à une société de gestion et
- d'exploitation.

Actifs immobiliers

Depuis plus de trois ans, le groupe Thémis assurances a initié une démarche ESG complète et multicritères et renforce également ses outils et moyens mis en œuvre permettant

- d'analyser et de suivre la performance ESG de ses actifs grâce
- à des critères extra-financiers, qui ont été renforcés en 2021 à
- travers les recommandations de l'Observatoire de l'Immobilier
- Durable - OID - afin d'adopter les meilleures pratiques de
- marché.



Figure 4 - Principaux critères ESG suivis par le groupe Thémis assurances sur son portefeuille immobilier géré en direct

Le groupe Thémis assurances a notamment engagé une politique environnementale ambitieuse avec pour objectif l'amélioration de la performance énergétique et environnementale du parc grâce à la réalisation de programmes de rénovation immobilière. Une campagne importante d'audits a eu lieu, qui a demandé une forte mobilisation des équipes internes pour sa mise en œuvre, de par la nature « multi-locataires » des bâtiments. Une revue annuelle sur chaque actif est en place afin de faire progresser la performance environnementale du patrimoine.

Le groupe Thémis assurances porte également une attention particulière à la valeur sociale et sociétale de ses actifs, en contribuant à la dimension « bien-être » de ses bâtiments, et en sensibilisant ses locataires à des bonnes pratiques ESG. Cette démarche complète est encore peu répandue pour les

- investisseurs institutionnels, qui prennent d'avantage
- l'environnement en compte que le reste des enjeux sociaux ou
- de gouvernance.

La mise en place des deux objectifs mentionnés ci-dessous permettra au groupe de piloter sa prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de la gestion de son parc immobilier :

- par l'application du décret tertiaire, Thémis assurances réduira ses consommations d'énergie d'ici 2030 de 40% sur ses immeubles de bureaux, après avoir déterminé l'année de référence pour chacun de ses immeubles (minimum 2010) ;
- sur la proximité avec ses locataires, le groupe Thémis assurances souhaite améliorer son taux de réponse au *Net Promoter Score*, principal indicateur pour mesurer le taux de satisfaction des preneurs.



Actifs forestiers

Thélém assurances détient, à fin 2021, environ 1862 hectares de forêts situés dans l'Indre. Ces actifs forestiers sont certifiés par le label PEFC⁹, un label environnemental attestant que la forêt est gérée de manière durable avec des critères concernant la protection de ceux qui y vivent et y travaillent ainsi que l'exploitation raisonnée et économiquement bénéfique de la forêt.

Les orientations principales et durables du groupe Thélém assurances sont :

- la valorisation de la biodiversité des peuplements et le nombre d'espèces différentes. Un audit de biodiversité réalisé en 2020 faisait apparaître un indice biodiversité

« moyen ». Cet indice peut être amélioré grâce à la diversification des essences pionnières, la conservation de bois morts sur pied et/ou au sol et le maintien de très gros bois vivants sans valeur commerciale. En 2022, un nouvel IBP (Indice de Biodiversité Potentielle) sera réalisé sur l'ensemble du territoire avec la méthode du transect ;

- la favorisation des filières courtes en matière de transport, de transformation et de vente des bois d'œuvre et de chauffage ; en 2022 un partenariat avec une scierie locale devra être signé pour les résineux et les feuillus ;
- la préservation du milieu naturel permettant le développement équilibré et la diversité des animaux sauvages.

2 | 3 > Mettre en œuvre l'engagement actionnarial

a) Description et bilan de l'engagement actionnarial en 2021

L'engagement actionnarial du groupe Thélém assurances se matérialise par le vote aux assemblées générales.

Conformément aux engagements pris dans sa Charte d'investissement responsable, le groupe Thélém assurances a mis en œuvre en 2018 une politique de vote basée sur les meilleures pratiques en matière d'engagement actionnarial.

La politique de vote du groupe Thélém assurances s'est adressée dans un premier temps aux entreprises françaises et a été élargie à l'ensemble des participations en actions cotées européennes depuis l'exercice 2019.

Cette politique de vote s'appuie sur l'expertise d'une société de conseil aux investisseurs, Proxinvest, et sur leur politique d'engagement et d'exercice des droits de vote.

Elle se base sur l'application de cinq grands principes couvrant un maximum de domaines d'interventions des actionnaires en assemblée générale.

- intégrité de la gestion, de la gouvernance et de l'information financière ;
- séparation des pouvoirs, indépendance et compétence du conseil ;
- gestion raisonnée des fonds propres sur le long terme et respect absolu des actionnaires ;

- association des salariés, transparence, cohérence, et équité des rémunérations ;
- égalité de traitement des actionnaires.

En matière de responsabilité énergétique, cette politique de vote tient compte des orientations prises par les entreprises cotées en matière de réduction des émissions de carbone et du respect de leurs engagements par rapport à ces objectifs.

En 2021, le groupe Thélém assurances a voté lors de 38 assemblées générales de 36 entreprises implantées dans trois pays. Ces entreprises représentent 93% des encours en actions détenues en direct.

Le groupe Thélém assurances a analysé 798 résolutions et :

- a approuvé 599 résolutions soit 75,1% des résolutions proposées ;
- s'est opposé à 199 résolutions soit 24,9% des résolutions proposées ;
- ne s'est abstenu sur aucune résolution.

⁹ PEFC - Program for the Endorsement of Forest Certification

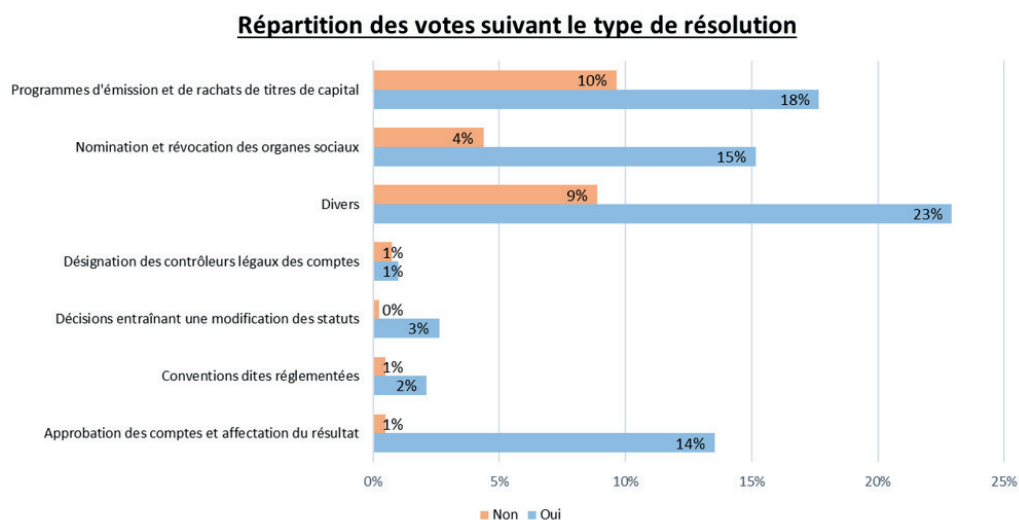


Figure 5 – Répartition des votes suivant le type de résolution – Source : Proxinvest

Trois des sociétés détenues en portefeuille ont soumis des résolutions « Climat », le groupe Thém assurances les ayant approuvées.

b) Plan de développement de la stratégie d'engagement

A compter de 2022, Le groupe Thém assurances portera une attention particulière aux résolutions de type « Say on Climate » proposées par les entreprises détenues en portefeuille ou par d'autres actionnaires.

Le groupe sera susceptible de soutenir ces résolutions, qui permettent de maintenir un dialogue régulier et approfondi avec les entreprises sur leurs objectifs climatiques et leurs stratégies de transition bas-carbone.

Opérationnellement, le groupe Thém assurances continuera de s'appuyer sur l'expertise d'une société de conseil aux investisseurs qui révisé chaque année sa politique de vote afin de tenir compte des derniers développements réglementaires, de l'évolution des pratiques en matière de gouvernance en France et dans le monde ainsi que des échanges avec les investisseurs. Le groupe maintiendra également une discussion régulière avec cette société de conseil, afin de s'assurer que sa politique de vote soit alignée avec les engagements de Thém assurances.

Par ailleurs, une réflexion est actuellement menée en interne afin de mettre en place une démarche collective de dialogue avec les parties prenantes, notamment les sociétés de gestion partenaires, pour renforcer l'approche d'engagement actionnarial du groupe. En particulier, des critères ESG seront intégrés dans le processus de sélection des sociétés de gestion partenaires.

Au 31 décembre 2021, l'ensemble des sociétés de gestion parties prenantes de la gestion en fonds ouverts a adhéré aux Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI).

Pour rappel, Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles, mais au sens large. Les PRI sont un des moyens de tendre vers une généralisation de la prise en compte des aspects extra-financiers par l'ensemble des métiers financiers.



Partie 3

Approfondir la mesure des impacts de nos investissements

3 | 1 › Actions et obligations d'entreprises cotées détenues en direct

a) Mesure et suivi de la performance ESG des investissements

L'intégration des enjeux de durabilité dans les processus d'investissement nécessite d'être en mesure de capturer la performance ESG globale des investissements.

Depuis 2018, le score de performance ESG moyen du portefeuille d'investissement dans les actifs d'entreprises cotées

(actions et obligations) n'a cessé d'augmenter, traduisant la volonté des équipes de gestion de sélectionner les émetteurs les plus performants sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

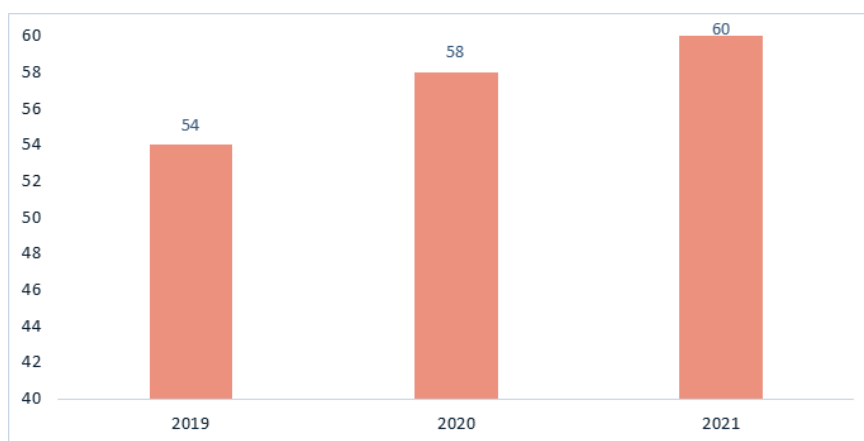


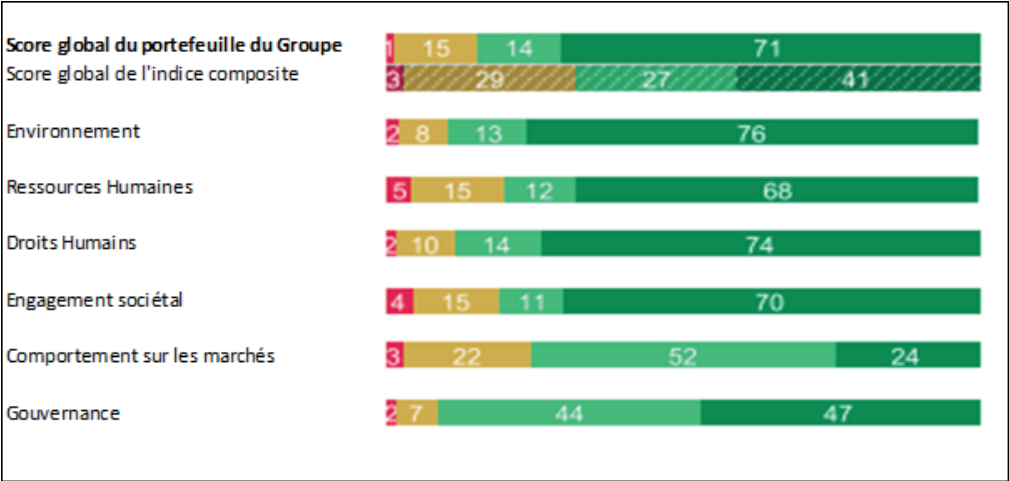
Figure 6 - Evolution du score ESG moyen (/100) du portefeuille d'entreprises cotées du groupe Thémis assurances de 2019 à 2021 - Source : Moody's

Comme mentionné sur la figure ci-dessus, le score ESG moyen du portefeuille d'entreprises cotées détenues par le groupe Thémis assurances s'élève à 60/100, supérieur de six points à

celui de l'indice composite de référence qui s'élève au 31 décembre 2021 à 54/100.



Le graphique suivant montre le positionnement du portefeuille du groupe Théma assurances sur les six domaines ESG étudiés :



- Performance faible (score de 0 à 29)
- Performance limitée (score de 30 à 49)
- Performance robuste (score de 50 à 59)
- Performance avancée (score de 60 à 100)

Figure 7 - Positionnement du portefeuille du groupe Théma assurances sur les thématiques ESG étudiées - Source : Moody's





b) Mesure et suivi de l'incidence des investissements sur le climat

Exposition aux énergies fossiles conventionnelles

Le groupe Thélém assurances mesure la part de ses investissements (actions et obligations d'entreprises cotées) exposée aux énergies fossiles conventionnelles.

Au 31 décembre 2021, **8,0%** des investissements sont dirigés vers des émetteurs dont plus de 5% du chiffre d'affaires est issu

de l'exploitation des énergies fossiles conventionnelles. La répartition de cette part par niveau d'exposition des émetteurs est illustrée en figure 8.

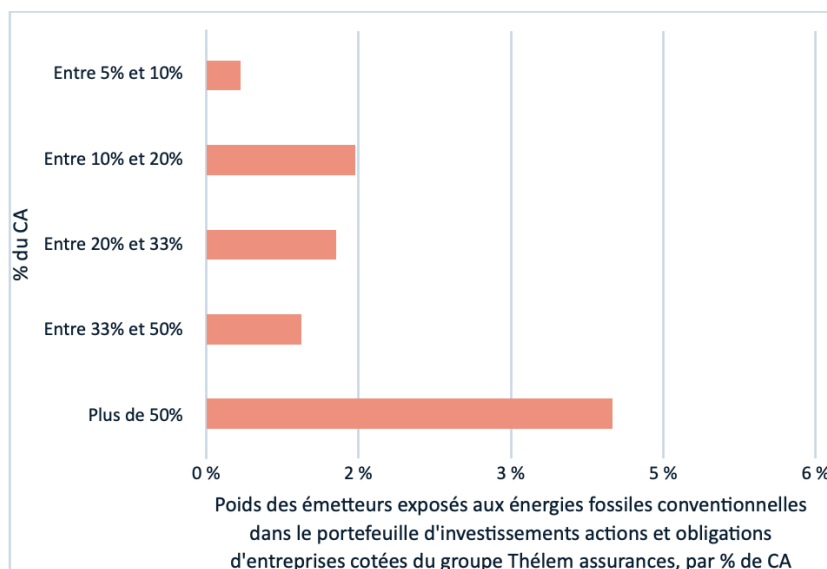


Figure 8 - Répartition de l'exposition du portefeuille actions et obligations d'entreprises cotées aux énergies fossiles conventionnelles, au 31/12/2021 - Source: Moody's

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques sectorielles dédiées au charbon et aux hydrocarbures non conventionnels¹⁰, le groupe Thélém assurances approfondira la mesure de son exposition aux énergies fossiles, en distinguant notamment

l'exposition au charbon thermique, l'exposition aux hydrocarbures conventionnels et l'exposition aux hydrocarbures non conventionnels.

¹⁰ Voir page 15



Evolution de l'empreinte carbone

Depuis 2017, le groupe Thémis assurances mesure l'empreinte carbone de ses placements financiers.

L'évaluation de l'empreinte carbone des portefeuilles couvre les scopes 1 & 2 des émetteurs :

- **scope 1** : émissions directes de GES à partir de sources détenues ou contrôlées par l'émetteur ;
- **scope 2** : émissions indirectes de GES causées par la consommation d'électricité, de chaleur, de froid ou encore de vapeur qui sont achetées par l'émetteur ou transférées dans le périmètre de son reporting.

L'exercice réalisé sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2021 couvre 93,9% du portefeuille de valeurs mobilières audité. Nous pouvons constater sur le tableau ci-dessous, une diminution des émissions financées totales sur les valeurs mobilières de plus de 15% entre 2020 et 2021.

Classe d'actifs	Emissions financées totales 2021 (en tCO ₂ e)	Emissions financées totales 2020 (en tCO ₂ e)
Actifs d'entreprises cotées	27 871	32 874

Tableau 1 - Empreinte carbone des actifs d'entreprises cotées du groupe Thémis assurances
Source : Moody's

Afin de compléter l'information apportée par l'empreinte carbone, le groupe Thémis assurances suit le niveau de performance de la stratégie de transition énergétique de ses émetteurs.

Dans un premier temps, l'empreinte carbone (EC) est définie sur une échelle à quatre niveaux allant de modérée (A) à intense (D). Les émetteurs du portefeuille appartiennent donc à l'une de ces catégories (A, B, C et D).

Dans un deuxième temps, le niveau de performance de la stratégie de transition énergétique des émetteurs est défini sur une échelle allant de « faible » à « avancée », d'après des critères

spécifiques liés au changement climatique, selon une méthodologie propriétaire de Vigeo Eiris.

Le graphique suivant (cf. 9) montre la ventilation du niveau de performance de la stratégie de transition énergétique par catégorie d'intensité d'empreinte carbone.

À titre d'exemple, dans la figure ci-dessous, 45% du portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises gérées en direct ont un niveau d'Empreinte Carbone dit « Modéré ».

Sur ces 45% dits « Modéré », 82% ont une Stratégie de Transition Énergétique dite « Avancée ».

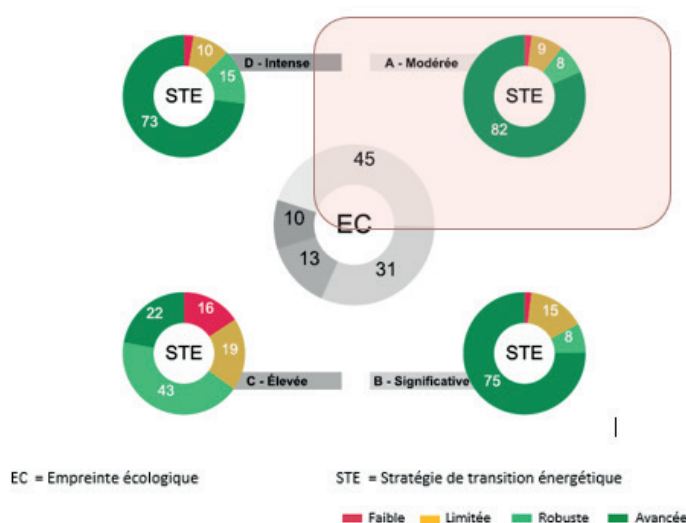


Figure 9 - Ventilation du niveau de performance de stratégie de transition énergétique des émetteurs (en %) des portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprise gérés en direct – Source : Moody's



Sur l'ensemble du portefeuille au 31 décembre 2021, le score de stratégie de transition énergétique moyen s'élève à 63/100 (59/100 en 2020), traduisant un niveau de performance « avancé ».

Ce deuxième niveau d'analyse permet d'obtenir une première approche de l'exposition du portefeuille aux risques de transition liés au changement climatique. Alors que l'empreinte carbone apporte une vision statique des émissions de GES des émetteurs, le score de stratégie de transition énergétique apporte un angle dynamique en intégrant les moyens mis en œuvre par les entreprises pour réduire leurs émissions de GES dans le futur.

Cela permet notamment d'identifier, parmi les plus gros émetteurs de GES du portefeuille, ceux dont la stratégie de transition est encore limitée et qui devront donc faire l'objet d'une surveillance particulière par les équipes de gestion dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable du groupe.

Evolution de l'intensité carbone

L'évaluation de l'intensité carbone permet de capturer l'intensité de l'impact des investissements sur les émissions de GES et, par suite, sur le réchauffement climatique. Pour aboutir à une intensité carbone, différentes méthodologies permettent de normaliser les empreintes carbone « absolues » des portefeuilles d'actifs financiers.

Le groupe Théma assurances a choisi de mesurer l'intensité carbone de chaque émetteur par rapport à son chiffre d'affaires. Cette mesure s'exprime en tonne équivalent de CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires.

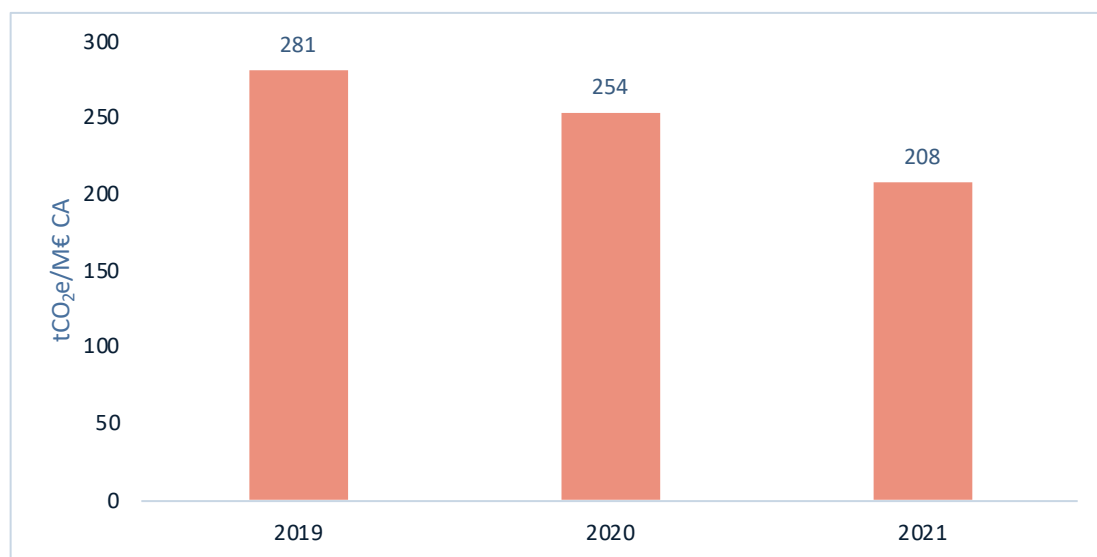


Figure 10 - Evolution de l'intensité carbone par chiffre d'affaires des investissements du groupe Théma assurances entre 2019 et 2021 (actions et obligations d'entreprises cotées) - Source : Moody's

Entre 2019 et 2021, l'intensité carbone des investissements mobiliers d'entreprises gérés en direct par le groupe Théma assurances a diminué de 26%. Cette réduction traduit la prise en compte, par les gérants, des enjeux environnementaux, en particulier climatiques, dans les décisions d'investissements. Toutefois, l'intensité carbone doit être considérée comme une information essentielle mais non exhaustive de la performance climatique d'un investisseur, étant influencée par l'évolution des prix et par le choix d'allocation sectorielle des gérants. Dans le futur, d'autres indicateurs de performance climatique viendront

nourrir les décisions d'investissement des équipes de gestion (Voir l'Encadré « Vers un approfondissement de la mesure de la durabilité des investissements en valeurs mobilières »).

En outre, l'analyse actuelle repose uniquement sur l'analyse des émissions de GES des scopes 1 & 2, ce qui ne permet pas de capter entièrement l'impact carbone des émetteurs de certains secteurs. Dans le cadre de son plan d'amélioration continue, le groupe Théma assurances étendra, dans son Rapport ESG-Climat 2022, la mesure de l'empreinte carbone de ses investissements aux émissions du Scope 3.



Vers un approfondissement de la mesure de la durabilité des investissements en valeurs mobilières

Le groupe Thélém assurances souhaite approfondir l'analyse de la durabilité de ses investissements en élargissant son recours à des métriques dédiées, afin d'être en mesure de piloter la performance environnementale et sociale de son portefeuille.

Au premier semestre 2022, un processus de sélection de prestataires de données sera mis en place et permettra notamment au groupe Thélém assurances de mesurer, sur ses investissements en valeurs mobilières, les indicateurs de durabilité suivants :

- évaluation de la température induite (alignement 2°C) ;
- évaluation de la part des investissements alignée avec la Taxonomie Européenne ;
- évaluation de l'exposition aux risques climatiques (physique et de transition) ;
- mesure de l'impact des investissements sur la biodiversité.

Par la même occasion, le groupe Thélém assurances cherchera à renforcer la mesure de l'empreinte carbone de ses portefeuilles, en étendant le périmètre d'analyse aux émissions du Scope 3.

Cet appel d'offres intervient dans le processus d'amélioration continue des pratiques du groupe Thélém assurances, qui souhaite intégrer de plus en plus les enjeux de durabilité dans la gestion de ses actifs.

3 | 2 › Obligations souveraines

Sur la base des éléments communiqués par Moody's, le groupe Thélém assurances mesure et suit la performance de durabilité des émetteurs souverains en portefeuille, au regard de critères environnementaux (e.g. engagements climatiques, émissions de GES, émissions de CO₂ par habitant...), sociaux (e.g. coefficient de Gini, taux de chômage, taux de dépenses publiques...) et de gouvernance (e.g. perception de la corruption, niveau de liberté des médias...).

La performance des émetteurs souverains en matière de durabilité se traduit par un score ESG global allant de 0 à 100. A fin 2021, le score de performance ESG du portefeuille s'élève à **75,9/100**, tandis que le score moyen de l'OCDE est de **74,2/100**.





3 | 3 › Actifs immobiliers

Un tableau récapitulant tous les indicateurs de performance est disponible en Annexe (Annexe 2).

a) Amélioration de la performance énergétique des bâtiments

Le secteur du bâtiment représente 44% de la consommation totale en énergie en France¹¹. Ainsi, la **maitrise de l'enjeu énergétique** est cruciale pour une transition bas carbone d'un acteur immobilier.

Cadre légal concernant la performance énergétique des bâtiments

- › Le dispositif Eco-énergie tertiaire, anciennement appelé « décret tertiaire », impose de réduire de 40% la consommation énergétique des bâtiments tertiaires existants à horizon 2030, de 50% en 2040 et de 60% en 2050 par rapport à 2010.

- › Pour les bâtiments neufs, alors que la RT2012 impose un plafond moyen de 50kWhEP/m².an, la future réglementation environnementale (RE2020), appliquée pour les bâtiments tertiaires à partir du 1^{er} juillet 2022 se verra plus stricte sur la limite des besoins énergétiques.
- › En application de la loi ELAN, le Plan de Rénovation Énergétique publié par le gouvernement en 2017 prévoit une action de fiabilisation du diagnostic de performance énergétique (DPE) afin de l'utiliser comme un outil de calcul des taxes fiscales.

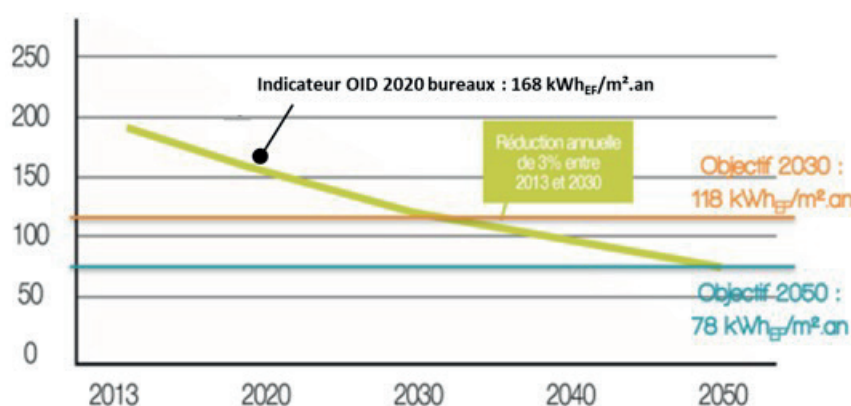


Figure 11 - Trajectoire d'évolution des consommations énergétiques en consommation finale pour remplir les objectifs du décret tertiaire – Source : Observatoire de l'Immobilier Durable

¹¹ <https://www.ecologie.gouv.fr/energie-dans-batiments>



Face à ces enjeux environnementaux, économiques et légaux, le groupe Thélém assurances a déjà entrepris des initiatives de rénovation de ses actifs concernant entre autres l'isolation thermique, la ventilation, ou des travaux sur les fondations. Par exemple, les fondations de l'actif parisien Iéna ont été refaites et sont aujourd'hui plus profondes, permettant une moindre exposition aux risques et l'actif orléanais historique du groupe Thélém assurances du boulevard Alexandre Martin a été entièrement rénové en 2016 et ne nécessite aucune climatisation grâce à son exposition nord sud et la qualité de son bâti. Le bâtiment au 10 rue de la Paix à Paris va lui entrer en rénovation en 2022 avec une prise en compte du décret tertiaire 2030.

Grâce à ces travaux, le groupe Thélém assurances observe déjà une diminution significative de la consommation énergétique pour plusieurs de ses bâtiments, allant bien au-delà des objectifs associés au décret tertiaire, comme par exemple le bâtiment parisien Monceau qui atteint 85% de réduction de sa consommation d'énergie finale entre 2010 et 2020.

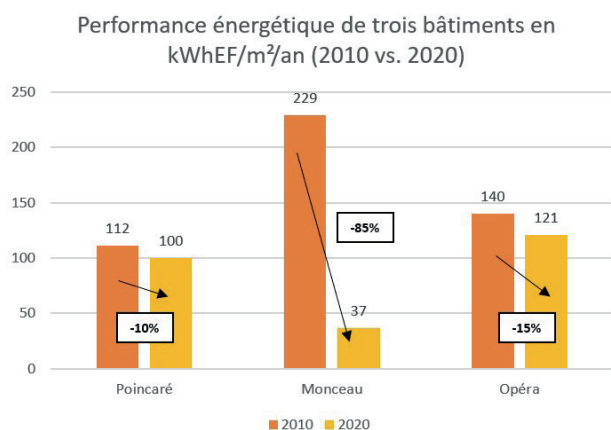


Figure 12 – Comparaison de la performance énergétique de trois bâtiments du parc immobilier en énergie finale, entre 2010 et 2020 –
Source : groupe Thélém assurances

À titre de comparaison, la moyenne nationale de consommation d'énergie finale pour un bâtiment tertiaire est de 168 kWhEF/m².an en 2020¹².



Figure 13 - Immeuble sis 33-35, Rue Monceau - 75008 Paris
Source : groupe Thélém assurances

Afin d'atteindre ces objectifs, plusieurs leviers pourront être mobilisés dans une perspective de poursuite d'amélioration de la consommation d'énergie des actifs. Le premier portera sur la rénovation des autres actifs, sur le modèle des efforts accomplis pour l'immeuble Monceau. Le deuxième potentiel d'économie d'énergie important peut être réalisé par la sensibilisation de Thélém assurances auprès de ses locataires aux bonnes pratiques et par la mise en place d'une gouvernance environnementale et énergétique partagée entre preneur, bailleur et exploitant.



¹² OID, Février 2021, Baromètre de la performance énergétique environnementale des bâtiments 2020



b) Mesure de l'intensité carbone des bâtiments

Le secteur du bâtiment est responsable de près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre¹³ en France. Limiter l'empreinte carbone du portefeuille immobilier du groupe Thémis assurances est en conséquence un enjeu majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique.

La stratégie du groupe Thémis assurances pour diminuer l'impact carbone a permis d'atteindre une intensité moyenne de **15,1 kgCO₂eq par m² par an** en 2020 sur l'ensemble de ses actifs contre une moyenne nationale de 16 kgCO₂eq par m² par an en 2020 pour les bâtiments tertiaires¹⁴. Par exemple, l'actif Monceau a vu son intensité carbone baisser de 97% entre 2010 et 2020.

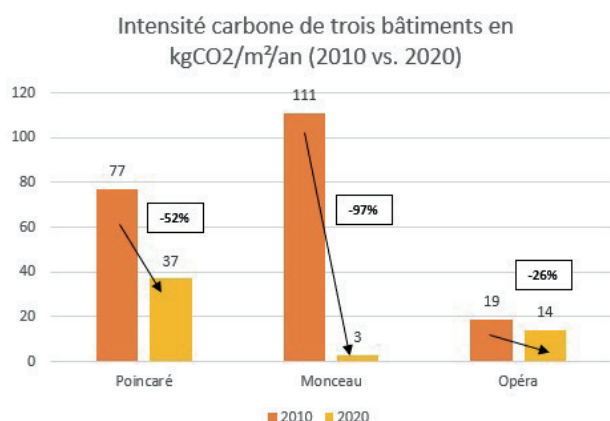


Figure 14 - Comparaison de l'intensité carbone de trois bâtiments du parc immobilier, entre 2010 et 2020
Source : groupe Thémis assurances

Afin d'améliorer l'impact environnemental de son portefeuille immobilier, Thémis assurances mobilise plusieurs leviers d'action tels que :

À l'achat des bâtiments :

- la mise en place de diligences environnementales robustes en phase d'acquisition ;
- la mesure des émissions de GES avant l'acquisition de nouveaux bâtiments ;
- l'intégration systématique dans les calculs d'empreinte carbone des postes d'émissions prépondérants pour l'immobilier¹⁵.

En phase d'usage :

- la mise en place d'un plan de rénovation énergétique avec un bureau d'étude externe (Helexia) ;
- l'amélioration des systèmes de production d'énergie ;
- l'amélioration du guide d'écogestes partagé avec les locataires.

¹³ Source <https://www.ecologie.gouv.fr/energie-dans-batiments>

¹⁴ OID, Février 2021, Baromètre de la performance énergétique environnementale des bâtiments 2020

¹⁵ En particulier les émissions liées à l'exploitation du bâtiment, aux fuites de gaz frigorigènes, aux rénovations légères ou à l'utilisation des matériaux lors de travaux de construction ou de rénovation tout au long de la vie du bâtiment





c) Analyse de l'exposition aux risques climatiques du portefeuille immobilier

Le changement climatique se manifeste par des aléas naturels susceptibles d'occasionner des dommages aux biens et d'affecter la valeur d'un portefeuille immobilier. Ces aléas peuvent être de nature extrême telles que les vagues de chaleur ou les sécheresses, ou bien de nature tendancielle telles que l'augmentation de la température de l'air ou la moyenne des précipitations. Ces aléas vont continuer de se manifester de manière plus fréquente et plus intense dans les dizaines d'années à venir, comme l'indique les projections de l'ACPR¹⁶.

Afin de suivre les recommandations de la Task-Force on Climate Disclosure (TCFD) et les obligations de l'article 29 de la Loi Énergie Climat concernant la transparence sur la prise en compte des enjeux climatiques par les acteurs financiers, Thémis assurances a conduit une cartographie des risques de son portefeuille immobilier. Cette cartographie a été réalisée grâce à l'aide d'un cabinet de conseil spécialisé en environnement (Icare).

Le risque de chacun des actifs immobiliers, soit une dizaine d'immeubles tertiaires situés à Paris et Orléans, a été analysé selon quatre aléas climatiques (vagues de chaleur, sécheresse

et retrait gonflement d'argile, inondations et submersions marines) en prenant en compte :

- **l'exposition climatique de l'immeuble**, calculée à partir de deux facteurs - l'évolution temporelle du risque climatique et l'indice d'exposition du bien aux aléas climatiques dû à sa localisation ;
- **l'évaluation de la sensibilité de l'immeuble**, à partir de ses caractéristiques intrinsèques tels que le type de fondation, de façade ou la végétalisation du bâtiment qui influent sur la résilience de l'actif immobilier.

Les résultats ont été calculés par l'outil Bat-Adapt et représentent la vulnérabilité d'un bâtiment à chacun des quatre aléas grâce à un score allant de 1 (faible) à 5 (très fort). Une moyenne par actif a été calculée ainsi qu'une moyenne par aléa, en utilisant une pondération par valorisation des bâtiments.

Thémis assurances a défini, à partir de ces notations, des seuils permettant de catégoriser ses bâtiments en fonction du profil de risque.

Méthodologie de notation des actifs

- Risque TRÈS FORT : plusieurs catégories supérieures ou égales à 4
- Risque FORT : une catégorie supérieure ou égale à 4 ou une moyenne supérieure ou égale à 3
- Risque MODÉRÉ/FAIBLE : moyenne inférieure ou égale à 2

Méthodologie de notation par aléa

- HIGH : catégorie supérieure ou égale à 3
- MODÉRÉ : catégorie entre 1 et 3
- LOW : catégorie inférieure ou égale à 1

Figure 15 - Méthodologie de notation des actifs et des aléas

		RISQUE TRÈS FORT	RISQUE FORT	RISQUE MODÉRÉ/ FAIBLE
3 rue de la république	Orléans		●	
10 rue de la paix	Paris		●	
11 avenue de l'Opéra	Paris		●	
19 rue de Mogador	Paris			●
33 rue Monceau	Paris			●
36 quai du châtelet	Orléans	●		
62 avenue de Léna	Paris			●
77 boulevard Alexandre Martin	Orléans		●	
78 avenue Raymond Poincaré	Paris		●	
278 boulevard Saint-Germain	Paris		●	

Figure 16 - Résultat de l'exposition aux risques des actifs immobiliers

Cette cartographie des risques permet de visualiser les aléas les plus matériels pour le groupe Thémis assurances ainsi que ses actifs les plus vulnérables.

¹⁶ ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution)



1	Vagues de chaleur	High* 3,3	▪ Tous les bâtiment sont vulnérables face à des vagues de chaleur (notes entre 3 et 4 sur 5) et plus particulièrement à Orléans (notes de 4 sur 5)
2	Inondations	High* 3,4	• De manière générale, le parc est assez exposé aux risques d'inondations, avec des notes entre 3 et 4 à Paris. Le 36 quai du châtelet à Orléans est très fortement exposé aux risques d'inondations (note de 5 sur 5).
3	Sécheresses et RGA	Modéré* 1,4	• Le parc parisien est très peu exposé à des risques de sécheresse et retrait et gonflement des argiles (1 sur 5) mais le parc d'Orléans est plus exposé à ces risques (notes de 2 à 3 sur 5)
4	Submersion marine	Low* 1	• Le parc est très peu exposé à des risques de submersions marines (notes de 1 sur 5).

**Score de vulnérabilité (sur 5) de l'ensemble parc immobilier de Thémis basé sur une moyenne équilibrée du score de chaque bâtiment*

Afin de réduire la sensibilité aux risques climatiques de ses actifs, le groupe Thémis assurances a déjà mis en place certaines actions depuis les dernières années. Concernant le bâti, Thémis assurances a fait installer des pompes de relevage ou encore approfondi les fondations d'un de ses immeubles. Un guide sur les écogestes a également été partagé aux locataires afin de les former sur les bonnes pratiques à adopter lors d'épisodes de fortes chaleurs ou afin de prévenir les inondations.

• Toutefois, le champ d'actions possibles en matière d'adaptation du parc immobilier, notamment en ce qui concerne la rénovation énergétique des bâtiments, est limité pour certains actifs qui possèdent des caractéristiques architecturales particulières, comme les bâtiments haussmanniens par exemple.

d) Suivi de l'impact des activités sur l'eau, les ressources et la biodiversité

La gestion de l'eau est un enjeu important pour le bâtiment en phase d'utilisation. Thémis assurances a déjà mis en place des équipements de gestion et d'optimisation de consommation des eaux avec l'installation de chasses d'eau double flux et de mousseurs sur les robinets.

Sur la question de la gestion des déchets, Thémis assurances s'engage à mesurer la proportion de déchets recyclés par ses

actifs tous les ans et à reporter le volume de déchets produits par m² et par an.

• Sur le sujet de la biodiversité, Thémis assurances a peu de leviers majeurs pour désartificialiser les sols. Sur son champ d'actions possibles, Thémis assurances sensibilise les occupants, et a demandé une utilisation de produits d'entretiens écolabellisés à ses prestataires.

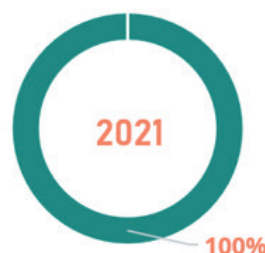


e) Accessibilité, mobilité et confort des bâtiments

Thém assurances s'engage à offrir à ses locataires des bâtiments **facilement accessibles en transport en commun** (moins de 200 mètres), et qui favorisent **l'accessibilité aux solutions de mobilité douce** (bornes d'autopartage, covoiturage, vélo...) à moins de 500 mètres. Thém assurances s'assure également que tous ses logements offrent une accessibilité à des services collectifs (crèches, centre médicaux) et commodités (restaurants, commerces) de proximité. Cette dimension, encore peu suivie par les investisseurs institutionnels, est essentielle pour Thém assurances par son lien direct avec ses locataires.

Thém assurances souhaite également que ses **bâtiments soient accessibles à tous, quelle que soit leur situation**. En 2018, des travaux de restructuration et réhabilitation des parties communes ont été menés sur de nombreux bâtiments pour les rendre accessibles (mise en accessibilité des parties communes, installation de rampes...). Ces travaux permettent aujourd'hui à 8 bâtiments sur 10 d'offrir une accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR), ainsi qu'aux personnes mal voyantes et mal entendant.

Part de bâtiments facilement accessibles en transport en commun et proches d'équipement de mobilités durables



L'émergence du digital et des nouveaux modes de travail de plus en plus flexibles engendrent des nouveaux enjeux pour les acteurs de l'immobilier, notamment depuis la crise sanitaire qui a modifié durablement les comportements. Depuis 2019, tous les bâtiments sont également équipés de **la fibre optique**, permettant une connexion internet en haut débit à tous ses usagers.

f) Proximité et engagements avec les occupants et parties prenantes



L'information et l'implication des occupants des immeubles sont des éléments essentiels de la performance des bâtiments.

Afin d'impliquer ses locataires dans ses démarches d'amélioration de la performance énergétique, Thém assurances a partagé en 2021 à tous ses locataires un **guide d'écogestes**, qui recense les pratiques individuelles vertueuses pour l'environnement à mettre en place chez soi ou au bureau :

réduire la consommation d'eau et d'énergie, réduire les déchets ou améliorer la qualité de l'air de leur logement. Thém assurances sensibilise également ses locataires sur l'environnement par **la mise en place de baux verts ou annexes environnementales** pour trois de ses bâtiments.

La relation entre le bailleur et ses locataires est une dimension essentielle de la qualité du service rendu par Thém assurances, qui souhaite entretenir une forte proximité avec ses locataires. Thém assurances traite les demandes de ses locataires avec rapidité et fiabilité et suit le nombre et le délai moyens de traitement des réclamations.

Dans un souci d'amélioration continue, les équipes ont envoyé en 2021 un questionnaire de satisfaction à ses locataires afin d'évaluer la qualité de ses services. L'enquête révèle un **Net Promoter Score de 33%**¹⁷, ce qui correspond à **une fidélité importante et un attachement des locataires**. Le faible taux de réponses de 18% est néanmoins à prendre en compte dans ce résultat. En 2022, Thém assurances améliorera son questionnaire en intégrant des notions liées au confort thermique, acoustique et numérique et en améliorant son taux de réponses pour obtenir un résultat plus juste.

¹⁷ Net Promoter Score (NPS) est un indicateur de la satisfaction et fidélité client et correspond à un % de clients qui évaluent leur probabilité de recommander une entreprise, un produit ou un service à un ami/collègue



3 | 4 › Actifs forestiers

Thélém assurances a entrepris un travail d'évaluation de stockage carbone présent dans ses forêts, suivi grâce à un indicateur d'émissions carbone en tCO₂.

La gestion durable de ses forêts permet à celle-ci d'être à la fois un stock de carbone, un puits de carbone, et d'empêcher les dégagements de gaz contenus dans les sols. Lors de sa croissance, la forêt capture du carbone et diminue ainsi sa présence dans l'atmosphère. En préservant sa pérennité, la forêt est alors un stock de carbone. Par cette triple action, la gestion durable par Thélém assurances de ses forêts permet « d'éviter » des émissions. Ce rôle essentiel des puits de carbone est affirmé dans la Stratégie Nationale Bas Carbone française, pour atteindre une neutralité carbone. Quantifier et affirmer ces émissions contribuent à une meilleure compréhension des

puits de carbone en France. A partir de 2022, la gestion durable de la forêt prendra en compte l'empreinte carbone tout en respectant le Plan Simple de Gestion (PSG) : valorisation de la biodiversité des peuplements et le nombre d'espèces différentes, favorisation des filières courtes, préservation du milieu naturel¹⁸.

Une estimation de l'évolution de l'empreinte carbone du parc forestier a été faite pour les cinq prochaines années. Ainsi les coupes d'amélioration et éclaircies seront étudiées afin d'atteindre les flux estimés ci-dessous tout en respectant le Plan Simple de Gestion et en fonction des aléas de production (tempête, sécheresse, crise sanitaire...) :

Flux et soldes CO₂ estimés par année

Flux de CO₂ (en tonnes) estimés de 2022 à 2027

Synthèse par année	Estimation déstockage Co2 (T)	Estimation Puits Co2 (T)	Solde (T)
2022	2 608	10 368	7 760
2023	4 891	10 575	5 684
2024	2 554	10 786	8 232
2025	1 599	11 001	9 402
2026	1 294	11 221	9 927
2027	1 258	11 445	10 187
Total général	14 204	65 396	51 192

Ces soldes annuels peuvent être ajustés au niveau du déstockage, en modifiant, avançant ou retardant les coupes prévues.



Figure 17 - Forêt de Lancosme – Source : groupe Thélém assurances

¹⁸ Voir page 18.



Partie 4

Contribuer positivement à la Transition Energétique et Ecologique

4 | 1 › Développer la mesure de la part verte

La Taxonomie Européenne constitue l'un des piliers du Plan pour une Finance Durable de la Commission Européenne.

- La « part verte » correspond à la part des investissements qui
- est alignée avec les critères de la Taxonomie Européenne (voir
- l'Encadré « *Evaluer la part verte d'une entreprise* »).

Evaluer la part verte d'une entreprise

L'objectif de la Taxonomie Européenne est de constituer un dictionnaire des activités économiques « durables », ou « vertes ». Afin d'être classifiée comme « verte », une activité doit :

- contribuer significativement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux suivants :
 - › atténuation du changement climatique ;

- › adaptation au changement climatique ;
- › gestion de l'eau ;
- › économie circulaire ;
- › prévention et contrôle de la pollution et la protection de la biodiversité
- ne pas causer de préjudice important à l'un des autres objectifs environnementaux ;
- s'exercer dans le respect de garanties sociales minimales ;
- être conforme aux critères d'examen technique établis par la Commission Européenne.

Dans le cadre de l'application progressive du Règlement « Taxonomie » et des obligations de transparence qui en découlent, nous publions la part de nos investissements « éligibles » à la Taxonomie Européenne, c'est-à-dire la part des

- investissements (actions et obligations d'entreprises cotées) qui
- sont dirigés vers des activités couvertes par la Taxonomie Européenne¹⁹ :

Actions d'entreprises cotées	16,3 %
Obligations d'entreprises cotées	28,8 %

Tableau 2 - Part d'éligibilité » à la Taxonomie Européenne au 31/12/2021

¹⁹ Uniquement sur les objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique



Etant donné que les obligations de transparence liées à la Taxonomie Européenne sont relativement récentes, la part d'éligibilité à la Taxonomie n'est pas une donnée publiée par les émetteurs. Ainsi, pour évaluer l'éligibilité de nos investissements à la Taxonomie Européenne, nous avons comparé la décomposition sectorielle, par code NACE, du chiffre d'affaires des différents émetteurs avec une cartographie des activités couvertes par les piliers climatiques de la Taxonomie Européenne.

Il convient d'ajouter que, par définition, l'ensemble des investissements immobiliers gérés en direct, correspondant à 29,4% des actifs du groupe Thélém assurances, ainsi que l'ensemble des actifs forestiers, correspondant à 1,8% des actifs du groupe, sont couverts par la Taxonomie Européenne et s'ajoutent ainsi à la part d'investissements « éligibles ».

En définitive, la part totale d'actifs éligibles à la Taxonomie Européenne s'élève à **40,4%** au 31 décembre 2021.

Par ailleurs, à date, les données relatives à la part des investissements « alignés » avec la Taxonomie Européenne manquent de disponibilité et de fiabilité, les fournisseurs de données se basant essentiellement sur des simulations, dans l'attente de la publication de la part verte par les entreprises elles-mêmes, en 2023.

Le groupe Thélém assurances veillera à sélectionner un prestataire de données à même de lui fournir une information fiable sur la part de ses investissements « alignés » avec la Taxonomie Européenne, dans le cadre de l'exercice de reporting de l'année prochaine.

4 | 2 › Développer les investissements à contribution positive

Depuis plusieurs années, le groupe Thélém assurances investit dans des fonds infrastructures.

Sur les sept fonds Infrastructures, trois sont des fonds infrastructures énergétiques ayant obtenu le label Greenfin et représentent à fin 2021 43% de cette classe d'actifs soit 4 millions d'euros. Tous ces fonds sont classifiés article 9 suivant le Règlement européen *Sustainable Finance Disclosure Regulation* « SFDR ».

Créé en 2015, ce label est porté par le Ministère de la Transition écologique. Il a pour objectif de flécher les investissements vers les acteurs financiers qui contribuent au bien commun en accompagnant le développement d'entités engagées dans la création d'une économie durable.

Le Label Greenfin détermine huit éco-activités, qui permettent la transition énergétique et écologique. En parallèle, le label détermine un périmètre d'activités exclues, parmi lesquelles figurent l'ensemble de la chaîne de valeur des combustibles fossiles et la totalité de la filière nucléaire.

Le respect des pratiques de gestion posées par le label Greenfin est audité chaque année par un tiers externe.

Sur les actifs obligataires et actions détenus en direct, le groupe Thélém assurances investit dans les Green Bonds mais également dans des entreprises offrant des biens et services verts.

4 | 3 › Développer les partenariats innovants

Par ses activités d'assurances, Thélém assurances est exposée aux évolutions de l'environnement écologique et aux impacts potentiellement négatifs du changement climatique.

De ce fait, le groupe oriente plus particulièrement sa stratégie d'investissements vers des actifs et des profils de placements positionnés favorablement au regard des enjeux de la transition énergétique.

Tout en veillant à maintenir une grande diversification sectorielle et géographique, le groupe Thélém assurances pense que cet

axe stratégique peut contribuer à ce que ses portefeuilles d'actifs soient plus résilients dans la durée et soient mieux à même de valoriser les impacts financiers de cette transition énergétique.

Son orientation des placements vers la transition énergétique complète ainsi la stratégie environnementale conduite par le groupe Thélém assurances depuis plusieurs années, illustrée notamment par le partenariat avec « Energy Observer » ou la rénovation en cours du siège immobilier de Chécy en recourant à des matériaux et techniques de construction bas carbone (bâtiments basse consommation).



a) Le Partenariat avec Energy Observer

Depuis 2015, le groupe Thélem assurances est partenaire principal d'Energy Observer, un navire expérimental totalement autonome qui est un véritable laboratoire de la transition écologique où ingénieurs, techniciens et scientifiques développent les innovations zéro émission : solaire, éolien, hydrolien et hydrogène. Les technologies embarquées, combinant ces multiples sources d'énergie et formes de stockage, batteries et surtout hydrogène, préfigurent les réseaux énergétiques intelligents de demain, reproductibles à grande échelle.

Energy Observer s'est donné pour mission d'explorer les solutions concrètes autour du monde et de développer des technologies pour accélérer la transition écologique.

L'année 2021 aura marqué l'actualité de l'**Odyssée** du navire. Il s'agit en effet de l'année des plus grandes traversées toujours dans un contexte de crise sanitaire. Plus de 15.000 milles nautiques ont été navigués entre Fort de France (Martinique) et Kupang (Indonésie), un record de distance sur une année d'exploitation pour le navire et malgré des conditions météorologiques parfois compliquées, ces dernières ayant fortement contribué à puiser dans les réserves d'hydrogène du navire. Au cours de cette traversée de deux océans, les réservoirs d'hydrogène ont complètement rempli leur rôle d'allié des énergies renouvelables.

En cinq ans d'Odyssée autour du monde, le navire a parcouru plus de 40.000 milles nautiques dans une trentaine de pays, et réalisé près de 70 escales. Partout, Energy Observer multiplie les démonstrations et événements d'intérêt général, incluant des organismes spécialisés dans le développement de l'hydrogène, la protection de la planète, ainsi que de grandes institutions internationales telle que l'Organisation Maritime Internationale (OMI) ou l'Unesco.

En parallèle à l'Odyssée, l'équipe d'Energy Observer a participé à plusieurs **événements** dans le Sud de la France afin de présenter des solutions de transition énergétique du maritime.

En effet, 2,9 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre proviennent du secteur maritime, dont 87 % concernent les navires de marchandises. Si le transport maritime international était traité comme un pays, il serait le sixième émetteur de CO2 au monde, après les États-Unis, la Chine, la Russie, l'Inde et le Japon. Ce constat met l'accent sur l'impact des navires de commerce sur la biodiversité marine. Un impact qui ne concerne pas seulement le shipping, mais également la mobilité maritime en général.

L'action d'Energy Observer se développe également via un fonds de dotation créé en 2018, **Energy Observer Foundation**, pour remplir au mieux le rôle d'ambassadeur français des 17 objectifs de développement durable (ODD) et de l'action de la France sur ce terrain, dans la lignée des accords de Paris et des engagements du gouvernement en matière de lutte contre les effets du changement climatique.

La fondation a défini trois domaines d'actions prioritaires que sont :

- fédérer les expertises pour accélérer la transition énergétique autour d'une communauté d'intérêts faite de scientifiques, chercheurs, industriels, acteurs publics ;
- sensibiliser et acculturer les scolaires, étudiants et professionnels aux technologies et systèmes hydrogène ;
- promouvoir les 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.



b) L'investissement dans la société EODev (*Energy Observer Developments*)

EODev (Energy Observer Developments) est le fruit d'un retour d'expérience unique acquis à bord d'Energy Observer : le premier navire à hydrogène autonome en énergie propre, développant des solutions innovantes pour l'environnement.

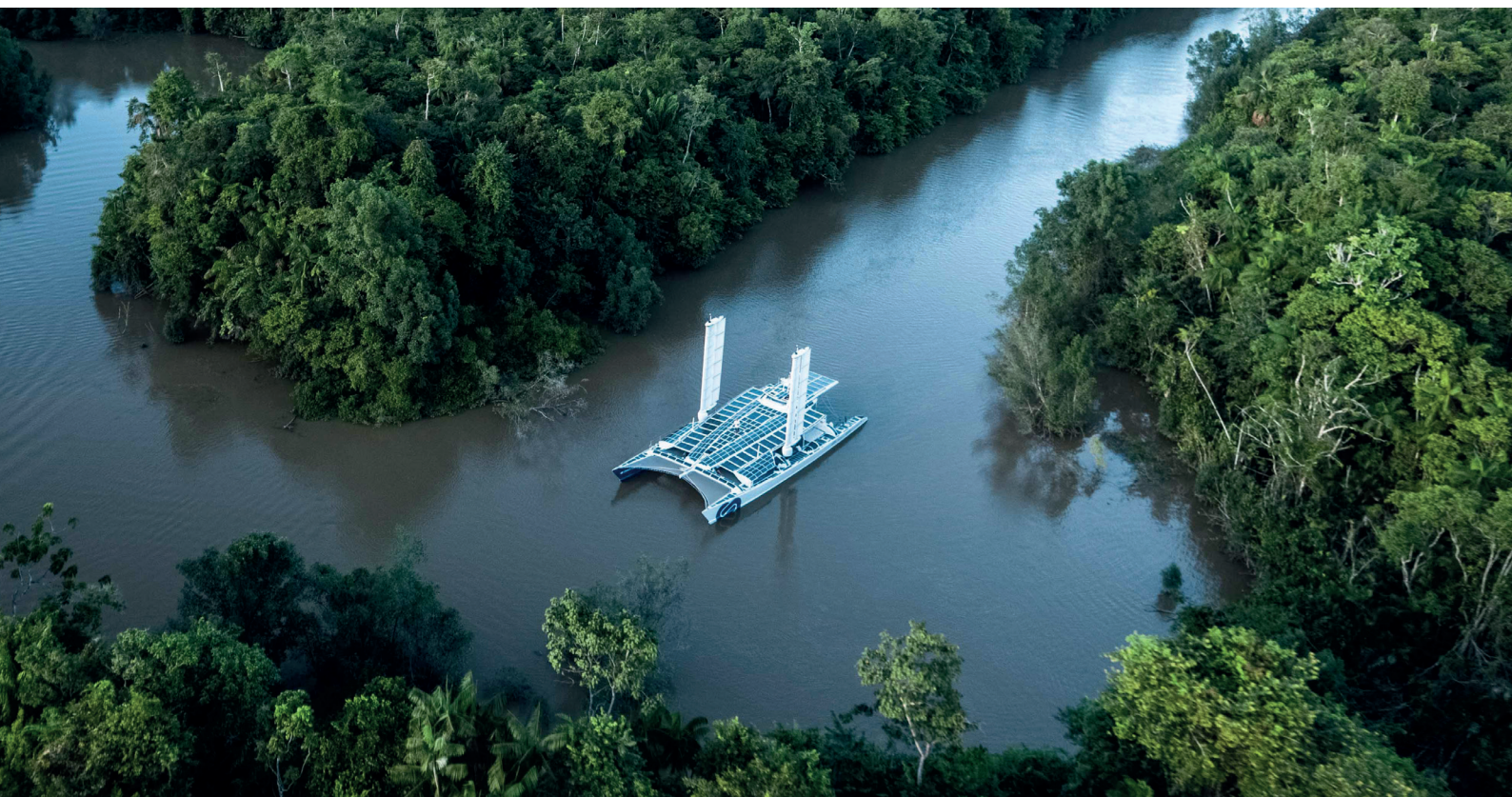
Créée en 2019, la société a pour mission d'accélérer la transition énergétique en proposant des solutions industrielles durables, fiables, performantes et accessibles.

Thélem assurances a pris part au projet en entrant au capital de la start-up lors d'une levée de fonds au même titre que les autres partenaires historiques d'Energy Observer et accompagne dans le temps EODev dans son développement et ses besoins en capital.

Le capital levé par EODev permet d'accélérer l'industrialisation et la commercialisation des solutions développées autour des dernières technologies hydrogène : des générateurs électro-hydrogène terrestres de moyenne puissance, des systèmes énergétiques hydrogène embarqués pour une utilisation maritime et fluviale (propulsion et vie à bord), et des stations mobiles flottantes de production et de distribution d'hydrogène vert.

Au cours de l'année 2021, EODev a lancé l'industrialisation de ses générateurs avec une première chaîne de montage implantée à Montlhéry. Cette stratégie d'EODev en matière de solution hydrogène a été validée et confortée par l'entrée de Toyota Motor Europe dans le capital de l'entreprise.

Forte désormais d'une équipe de près de soixante personnes qui regroupe toutes les compétences nécessaires à son développement technologique, industriel et commercial, EODev va aussi profiter de l'année 2022 pour continuer à proposer de nouvelles solutions pour la construction d'écosystèmes énergétiques alternatifs bas carbone et l'année sera complétée par des premières exportations de groupes électro-hydrogène et générateurs.





Conclusion et perspectives

En 2021, le groupe Thélém assurances a entamé un processus de renforcement de sa démarche d'investissement responsable. Suite à l'analyse des écarts entre son approche et les obligations réglementaires, d'une part, des pratiques de place, d'autre part, le groupe a lancé plusieurs chantiers de renforcement de ses pratiques ESG sur l'ensemble de ses classes d'actifs.

Afin de consolider cette démarche, le groupe continue à formaliser la gouvernance interne des enjeux de durabilité, à approfondir le recours à des outils de mesure d'indicateurs ESG, à affiner l'intégration de ces métriques dans la gestion de ses actifs et, enfin, à engager l'ensemble de ses parties prenantes, entreprises dont le groupe est actionnaire, sociétés de gestion partenaires, collaborateurs internes.

L'année 2022 sera notamment marquée par la publication d'une politique de durabilité, qui viendra renforcer la Charte d'investissement responsable rédigée en 2017, et par le lancement d'un appel d'offres relatif à la fourniture de données ESG-Climat.





Annexe 1

Tableau de correspondance avec les exigences de l'article 29 LEC

Thématiques du décret d'application	Exigences	Partie correspondante
Démarche générale	Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement	2.2
	Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer ses différentes parties prenantes/ interlocuteurs sur sa stratégie	1.1
	Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité ;	Introduction 2.2
	Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion	2.2
	Mention d'une adhésion éventuelle à des chartes ou labels + description de ceux-ci	Introduction
Moyens internes	Ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG (part en %, équivalent temps pleins, etc) + si possible montant des investissements dans la recherche : recours à des prestataires externes et fournisseurs de données	1.1
	Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité. La description inclut tout ou partie des informations relatives aux formations, à la stratégie de communication, au développement de produits financiers et services associés à ces actions.	1.1
Gouvernance	Connaissances, compétences associées à un processus de supervision et expériences des instances de gouvernance (organes CA et CS et de direction et comité interne)	1.1
Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou SGP	Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement	2.3
	Bilan de la stratégie d'engagement, part des entreprises avec qui le dialogue a été initié, thématiques couvertes et actions de suivi	2.3
	Présentation de la politique de vote, bilan des votes, surtout sur les consignes de votes et votes de résolutions sur les enjeux ESG lors des AG	2.3
	Politiques de désengagement sectoriel	2.1
Alignement taxonomie et part « énergies fossiles »	Encours alignés avec la Taxonomie Européenne	4.1
	Part des encours « bruns » : activités reposant sur l'exploration, la production, la transformation, le transport, le raffinage et la commercialisation des combustibles fossiles	3.1
Stratégie d'alignement avec les Accords de Paris	Fixation d'objectifs quantitatifs et détails méthodologiques associés	[En cours] 1.2
	Intégration des données d'alignement 2°C dans la stratégie d'investissement et complémentarité avec les autres indicateurs E, S et G	[En cours] 1.2 / 3.1
	Changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement	2.1.b
Stratégie Biodiversité	Fixation d'objectifs d'alignement avec les objectifs internationaux sur la biodiversité	[En cours] 2.1.a
	Recours à un indicateur d'empreinte biodiversité et explication de la manière avec laquelle cet indicateur permet de mesurer l'alignement avec les objectifs internationaux liés à la biodiversité	[En cours] 2.1.a / 3.1
Identification des risques ESG dans la gestion des risques	Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG (notamment l'intégration au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité)	1.1
	Description des risques de durabilité (notamment climat) avec leurs facteurs de risque associés, secteurs et zones géographiques concernés, critères utilisés pour sélectionner les risques importants	1.1 / 2.1
	Description des méthodologies utilisées pour l'évaluation de l'exposition aux risques de durabilité : risques climatiques (physiques et de transition), risques liés à l'érosion de la biodiversité	[En cours] 2.1.a / 3.1
Démarche d'amélioration	Une identification des opportunités d'amélioration de la stratégie actuelle et des actions concrètes correspondantes permettant d'améliorer la situation actuelle	Multi-parties
	Des informations sur les changements stratégiques et opérationnels prévus ou opérationnels	Multi-parties
	Calendrier de mise en œuvre	Multi-parties



Annexe 2

Tableau de synthèse des indicateurs de performance E, S et G sur les actifs immobiliers

		Saint-Germain	Mogador	Poincaré	Opéra	La Paix	Iéna	Monceau	Tor	3 Rep	36 Chatelet	Moyenne	Somme
Energie	Consommation d'énergie primaire en kWhép/m2/an	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Consommation d'énergie finale par m2/an	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Production d'énergie renouvelable in situ (kWhEP/an)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emissions carbone	Intensité carbone sur le scope 1&2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résilience au changement climatique	score moyen des risques physiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Eau	Mise en place d'équipements de gestion et d'optimisation des consommations des eaux (coupeurs automatiques, aération de l'eau, récupération des eaux de pluie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Consommation totale d'eau par m2 (m3conso/m2/an) ou par ETP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ressources et déchets	% de déchets recyclés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biodiversité	% de surfaces végétalisées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gouvernance	Indicateur Social NPS (Net Promoter Score)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0





Glossaire

Actif financier : Un actif financier est un titre ou un contrat, généralement transmissible et négociable (par exemple sur un marché financier), qui est susceptible de produire à son détenteur des revenus ou un gain en capital, en contrepartie d'une certaine prise de risque. Les actions et obligations sont des actifs financiers par exemple.

Action : Une action est un titre de propriété délivré par une entreprise. Elle confère à son détenteur la propriété d'une partie du capital de cette entreprise, avec les droits qui y sont associés : intervenir dans la gestion de l'entreprise (via, par exemple, un vote) et en retirer un revenu appelé dividende.

Critères ESG : Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Décret tertiaire : Le décret tertiaire, entré en vigueur en octobre 2019, précise les modalités d'application de la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) sur les objectifs de réduction de la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire français.

Emissions financées totales : Les émissions financées totales correspondent à la somme des émissions de GES des émetteurs en portefeuille basée sur la part investie par l'investisseur.

GES : Gaz à Effet de Serre.

Hydrocarbures non conventionnels : Les hydrocarbures non conventionnels correspondent à l'exploitation de pétrole et de gaz via des procédés de fracturation (pétrole et gaz de schiste, liquides et gaz étanches) ou reposant sur les forages offshore ultra-profonds, des forages en Arctique, ainsi que sur l'extraction de sables bitumineux, de méthane de houille et de pétrole extra-lourd.

IBP : Indice de Biodiversité Potentielle - L'Indice de biodiversité potentielle, l'IBP, est un outil permettant aux gestionnaires forestiers d'intégrer aisément la biodiversité taxonomique ordinaire dans leur gestion courante. Cet indicateur, simple et rapide à relever, permet d'évaluer la capacité d'accueil d'un peuplement forestier pour les êtres vivants (plantes, oiseaux, insectes...), et d'identifier les points d'amélioration possibles lors des interventions sylvicoles.

Intensité carbone : L'intensité carbone correspond au volume des émissions de GES par million d'euros de chiffre d'affaires des émetteurs.

Obligation : Une obligation est un actif qui constitue une créance (un prêt) sur son émetteur, public ou privé, et représente une dette financière selon des paramètres définis contractuellement.

PRI : Principles for Responsible Investment. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles, mais au sens large. Les PRI sont un des moyens de tendre vers une généralisation de la prise en compte des aspects extra-financiers par l'ensemble des métiers financiers.

Scope 1 : Emissions directes de GES à partir de sources détenues ou contrôlées par l'émetteur.

Scope 2 : Emissions indirectes de GES causées par la production d'électricité, de chaleur, de froid ou de vapeur achetée et consommée par l'émetteur.

Scope 3 : Autres émissions indirectes de GES provenant de la chaîne de valeur de l'entité, tant en amont qu'en aval.

tCO₂e : tonne équivalent CO₂ – Une tonne équivalent CO₂ correspond à une quantité de GES dont le pouvoir de réchauffement est égal à celui d'une tonne de CO₂.

